

20. Tout taux d'intérêt, n'excédant point huit pour cent par année, pourra être payé d'avance ou autrement, et, une fois payé, pourra être retenu; ou ce même taux pourra être stipulé par écrit et recouvré.

30. Si un taux, plus élevé que huit pour cent, est stipulé, ce taux sera *ipso facto* réduit à six pour cent, par année, par forme de peine, et ce dernier taux seulement sera recouvrable; et si un taux, plus élevé que huit pour cent par année, est payé, l'excédant du taux payé en sus de six pour cent par année sera recouvrable par les parties qui l'auront payé, pourvu que l'action pour recouvrer soit intentée dans les six mois à compter du paiement.

40. Toutes lois antérieures, relatives à l'intérêt et à l'usure, sont abrogées.

50. Les dispositions précédentes s'appliqueront à tout prêt ou contrat de prêt ou pour l'usage d'une somme d'argent, fait le ou après le jour de prochain.

60. Ces résolutions ne s'appliqueront à aucune personne ou corporation qui, en vertu de quelque loi existant ou des dispositions d'une charte ou d'un acte d'incorporation, peut maintenant stipuler et recevoir légalement un taux d'intérêt plus élevé que huit pour cent.

Du 13 au 21 mai, Mgr. l'Archevêque a donné la confirmation à 1216 enfants, tant de la ville de Québec que des faubourgs.

Samedi dernier, le 22, Mgr. l'Archevêque de Québec a conféré la prêtrise à MM. J. Quinan, H. Paquet, P. Dassylva et Jos. Bén. Soulard; le diaconat à M. Max. Hudon. MM. Soulard et Hudon sont du Collège de Ste. Anne.

On écrit de Rome à la *Gazette du Midi* en date du 14 avril: "Hier le Saint Père, a donné audience à un lord anglais qui lui a présenté une calotte papale remplie de livres sterling; le gland de cette calotte est fermé par un diamant d'une grosseur et d'une valeur fabuleuse. L'Anglais, après avoir présenté sa magnifique offrande, a ajouté, avec le flegme de sa nation, qu'il ne donnait cette calotte qu'à condition que le Pape lui abandonnât la sienne. Pie IX a souri, il a sonné, s'est fait apporter une autre calotte, et, étant celle qu'il portait, il l'a tendue au lord, qui la gravement mise dans sa poche en disant avec calme qu'il n'avait jamais été aussi content de sa vie."

On lit ce qui suit dans une lettre de Madrid, publiée par l'*Univers* du 1er mai:

"Depuis la semaine sainte, où la population de Madrid a manifesté ses sentiments chrétiens d'une façon si éclatante, je m'aperçois que les éléments du mal sont en baisse. Toutes les classes de la société sont aujourd'hui unanimes sur ce point: "C'est que l'on a perdu au change en changeant de maîtres. "Le dernier ministère tout mauvais qu'il fut, valait cent fois mieux que ce que nous avons à présent." Voilà ce que l'on dit:

"Cela vous indique qu'il y a réaction à Madrid en faveur d'Isabelle. Le fait est patent; il me surprend, et comme correspondant impartial je dois vous le signaler.

"L'autre jour, j'en ai eu une preuve frappante au Congrès. On y discutait un des chapitres de l'interminable constitution élaborée par MM. Olozaga, Rios-Rosas, Aguirre, etc., etc. Le suffrage universel venait d'être l'objet des attaques d'un député fonctionnaire de l'Etat. Un républicain fort sagace, M. Figueras, crut y voir une manœuvre; il en accusa le gouvernement, qu'il dauba d'importance et sur ses divisions et sur son désespoir. "Non, s'est-il écrié, vous n'avez pas de roi, et vous n'aurez pas de roi. Si vous faites la guerre civile, vous êtes perdus. Il ne vous reste qu'une alternative: ou la restauration ou la république."

"Ces paroles n'ont excité aucun murmure. La salle et les

tribunes les ont saluées des plus vifs applaudissements. J'en étais confondu. J'ai oui dire par des députés que ces paroles n'avaient pas été prononcées sans intention, et que M. Figueras lui-même était convaincu qu'il n'y a pas d'autre solution.

"Dès le lendemain du 29 septembre, des personnes fort judicieuses ont entrevu ce résultat. On s'entretient déjà, dans les cercles et réunions intimes, de la prochaine rentrée de S. M. la reine Isabelle II.

"A Dieu ne plaise que je veuille froisser, en quoi que ce soit, les sentiments des carlistes mes amis. Mais je ne puis m'empêcher d'exposer des faits qui crévent les yeux des moins clairvoyants. Selon moi, les partisans de don Carlos ont perdu un temps précieux. C'était après le 29 septembre qu'il fallait se mettre en campagne."

Dans une autre correspondance on lit ce qui suit: "Les Cortès ayant décidé que l'Espagne serait monarchique, et le futur roi n'étant pas encore désigné, le droit est pour tous les partisans d'un souverain quelconque; mais on connaît, du reste, les procédés révolutionnaires: à l'heure qu'il est, en Espagne, libéral veut dire despote et intolérant. Les monarchistes ou carlistes sont, au contraire, les défenseurs de toutes les libertés."

Colonisation et émigration

PLANTATION D'ÉRABLES.

(Suite, voir numéro du 20 mai.)

Un citoyen de l'Etat de New-Hamshire suggère la plantation et la culture raisonnée de l'érable à sucre (*acer saccharinum*), et d'en faire des vergers. C'est un plan qui n'est pas nouveau; mais le produit serait toujours comparativement peu et trop éloigné pour porter les planteurs à y avoir recours. L'érable croissant très-lentement, le produit de cet arbre planté ne dédommagerait jamais assez le propriétaire de la privation du terrain couvert par ce verger, ni de la peine qu'il faudrait se donner pour le cultiver jusqu'au temps où les érables pourraient être entaillés pour l'écoulement de leur eau:

Mais les érables plantés en verger, en attendant le temps où ils pourraient être entaillés, c'est-à-dire le temps où ils auraient atteint la grosseur d'au moins 15 pouces de diamètre, pourraient former de charmants bosquets. Ce serait toujours une grande jouissance, et il me semble que la proposition de notre philosophe mérite bien un essai pour cette fin au moins.

D'ailleurs, lorsqu'on a en vue de se donner le luxe d'un bosquet d'érables, il est préférable de le faire d'érables rouges. Ceux de cette espèce croissant généralement dans les lieux humides, sont bien plus précoces et leur feuillage est bien plus beau, mais leur eau est moins saccharine.

Quelquefois les herbes croissent avec abondance au pied des arbres plantés, et, outre qu'elles y occasionnent trop d'humidité et de fraîcheur, elles empêchent les rayons du soleil d'avoir leur influence sur leurs racines de manière à les disposer à absorber plus facilement les substances nutritives de la terre. C'est alors que, pour leur procurer le bénéfice de cette influence salubre et vivifiante, il faut sarcler au pied les arbres plantés, et quelquefois les autres, bien que plus forts et plus durables.

Au lieu d'arbres plantés pour servir d'abri aux animaux domestiques, on pourrait leur en donner un au moyen de remises érigées en plein champ, couvertes simplement en planches brutes et ouvertes de tout côté, et, s'il y en avait deux et même trois par parc, ce serait mieux, surtout en les érigeant à grande distance l'une de l'autre. Il faudrait consacrer pour cette fin, un